

**DEMANDE D'IMPLANTATION D'UN DISPOSITIF
EN SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC**

Demandeur

Nom :Prénom :

Dénomination de la personne morale :

Représentant :

N° de TVA Intracommunautaire :

N° de Siret :

Code APE.....

Adresse : Numéro..... Nom de la voie.....

Code postal : Localité :

Téléphone :

Courriel :

Nature du dispositif

Enseigne parallèle à la façade

Enseigne perpendiculaire à la façade

Store

Autre :

Localisation

Numéro : Nom de la voie :

Références cadastrales :

Section : Parcelle :

Emprise sur le domaine public

- Profondeur du surplomb sur le domaine public :.....mètres
- Longueur du surplomb sur le domaine public :.....mètres
- En cas de store ou d'autre dispositif dont la profondeur du surplomb sur le domaine public varie en fonction de sa position :
 Profondeur minimale du surplomb :.....mètres
 Profondeur maximale du surplomb :.....mètres
- Largeur du trottoir au droit du surplomb :.....mètres
- Largeur de la rue au droit du surplomb :.....mètres
- Hauteur libre au-dessus du niveau du sol :.....mètres

Pièces à joindre à la demande

- Un plan de situation permettant de localiser l'immeuble où le dispositif est projeté.
- Une vue en coupe de la façade du bâtiment indiquant les dimensions du surplomb, la hauteur libre au-dessus du sol, la largeur du trottoir et de la rue au droit du surplomb.
- Si votre demande concerne plusieurs dispositifs, merci de bien vouloir remplir autant de formulaires que de dispositifs envisagés.

Le demandeur:

- déclare avoir pris connaissance des tarifs d'occupation du domaine public applicables.
- s'engage à payer la redevance annuelle d'occupation du domaine public due au titre de l'installation du dispositif faisant l'objet de la présente demande.
- déclare avoir obtenu l'autorisation, de la part du propriétaire, de procéder à l'installation du dispositif faisant l'objet de la présente demande.

La présente demande est à transmettre au:
Service Réglementation et Affaires Générales
Mairie de Sélestat
9 Place d'Armes
67600 SELESTAT

Fait à :

Date et signature :

Droits de voirie - Année 2022	
Dispositifs en surplomb du domaine public : balcon, auvent, marquise, stores...	10,75 euros par ml/an
Enseignes en surplomb jusqu'à 1m ²	35,00 euros par unité/an
Enseignes en surplomb par m ² supplémentaire entamé	16,10 euros /an